



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 24 septembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.6, 4.5, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 2.3), Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT (jusqu'au 5.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 2.5), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.5), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1 et jusqu'au 3.5), M. Philippe GONON (jusqu'au 7.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 2.5), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 4.3), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 2.3), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.4) **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC (à partir du 1.1.1) **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.3), M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ **Pugy** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT **Beure** : Mme Chantal JARROT **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Oriane DELAGUE **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines** : Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Pascale HANUS **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars** : M. Philippe BELUCHE, Mme Christine BITSCHENE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : Mme Nicole WEINMAN **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT **Thise** : Mme Laurence GUIBRET **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : M.J. BERNABEU, E. BRIOT (à partir du 2.4), G. CHALNOT (à partir du 5.4), Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), E. DUMONT, M. EL YASSA, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 2.1), J. GROSPERRIN, S. JOLY, T. MORTON (jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH (à partir du 2.4), A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), C. JARROT (à partir du 1.1.4), C. BOTTERON, Y. GUYEN, C. LINDECKER, M. DONEY, A. LEUCI, P. HANUS, M.C. MARTINET, J.M. BOUSSET

Mandataires : A. PARIS, C. LIME (à partir du 2.4), F. ALLEMANN (à partir du 5.4), S. WANLIN, C. CAULET (jusqu'au 2.4), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, M.L. DALPHIN (à partir du 2.1), P. BONNET, E. MAILLOT, P. CURIE (jusqu'au 2.4), N. BODIN, P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), C. WERTHE (à partir du 2.4), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.2), P. CHANEY (à partir du 1.1.4), P. GUILLAUME, B. ANDREOSSO, V. FIETIER, Y. DELARUE, M. FELT, P. DUCHEZEAU, J.M. CAYUELA, A. SALOMEZ

Délibération n°2015/002948

Rapport n°3.5 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2015

Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2015

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015 - 2020 « Très Petites Entreprises »	Montant BP 2015 : 82 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

Le présent rapport présente l'activité 2014 de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) « Coopilote » qui est implantée à Besançon depuis 2007, à laquelle la CAGB apporte son soutien financier par une convention cadre sur la période 2013-2015, soit un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

I. Rappel : principe d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)

A/ Un hébergement juridique, social, comptable et fiscal de l'activité économique

La Coopérative d'Activité et d'Emploi permet à l'entrepreneur de développer son projet sans être contraint de créer sa propre structure. Le futur entrepreneur est juridiquement hébergé par la Coopérative d'Activité et d'Emploi.

B/ Un statut d'« entrepreneur-salarié »

Salarié en CDI de la coopérative, l'entrepreneur-salarié est payé au prorata du chiffre d'affaires réalisé, déduction faite des cotisations sociales (salariales et patronales) et de la participation aux frais de la structure qui représentent 10 % de son chiffre d'affaires.

C/ Un accompagnement individualisé et collectif

La Coopérative prend en charge un parcours de formation du créateur de 24 mois. L'accompagnement se situe à la fois en amont, au lancement, au développement puis à la consolidation de l'activité.

L'équipe de Coopilote est présente en continu tout au long du parcours, elle intervient au quotidien dans :

- le marketing : étude marketing du projet, business plan, stratégie,
- le commercial : plan d'action et feuille de route, suivi de prospection, négociation commerciale,
- la gestion : analyse de gestion, maîtrise des coûts, maintien de la marge...,
- la stratégie et l'organisation quotidienne,
- l'organisation technique, l'investissement, la gestion du temps...

D/ Une sortie du dispositif sur deux possibilités

Si l'activité se révèle viable, les entrepreneurs-salariés peuvent, au bout de deux ans, soit quitter la Coopérative pour poursuivre leur activité en fondant une entreprise indépendante, individuelle ou collective soit continuer à exercer leur activité au sein de la Coopérative et en devenir salarié-associé.

Si l'activité n'est pas viable, le salarié retrouve son statut initial sans avoir perdu ses droits aux indemnités chômage.

II. Activité 2014 de Coopilote Besançon

A/ Public accueilli

165 personnes ont été accueillies en 2014 sur le site de Besançon (126 en 2013), dont :

- 91 demandeurs d'emploi indemnisés,
- 26 salariés ou bénéficiant d'autres revenus sociaux,
- 28 personnes sans revenus,
- 20 autres (bénéficiaires des minima-sociaux dont RSA, étudiants, retraités).

Le nombre de personnes accueillies est de nouveau en hausse, après une légère baisse en 2013. Le forum Coopilote « entreprendre en coopérative » organisé au sein du quartier de Planoise à Besançon a ainsi permis d'entrer en contact avec une trentaine de personnes supplémentaires. De plus, les actions continues de communication auprès des prescripteurs ont permis d'augmenter les flux de candidats en réunion d'information.

La situation des porteurs de projet accueillis, majoritairement en recherche d'une solution « Emploi » correspond au projet social de Coopilote : l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et personnes en transition professionnelle.

B/ Public accompagné en 2014

En 2014 l'établissement de Besançon a intégré 32 entrepreneurs-salariés portant à 76 le nombre d'accompagnements réalisés, dont 33 domiciliés dans la CAGB (44 % des accompagnés). 54 % des personnes accompagnées sont des femmes.

Entrepreneurs accompagnés	2013	2014	Dont CAGB
Entrepreneurs présents au 1 ^{er} janvier 2014	32	44	38
Entrées	36	32	25
Total entrepreneurs accompagnés	68	76	63
Sorties 2014	23	27	24
Entrepreneurs au 31/12/2014	45	49	39

C/ Chiffre d'affaires réalisé

Chiffre d'Affaires En K €	2011	2012	2013	2014
Coopilote	271	388	333	615
Service Filière à la personne	89	92	95	
Associés	304	339	326	544

Le chiffre d'affaires a fortement augmenté en 2014 : il a notamment doublé pour les entrepreneurs accompagnés.

D/ Les filières

Les activités de services aux entreprises, services aux particuliers, commerce et artisanat représentent la grande majorité du chiffre d'affaires des entrepreneurs accompagnés soit 61 %. Le secteur du bâtiment arrive en seconde position avec 29 % du chiffre d'affaires.

E/ Objectifs 2015

Les objectifs 2015 s'inscrivent dans la stratégie 2015-2016 structurée par quatre axes :

- accueil et accompagnement de porteurs de projet,
- poursuite du plan de communication pour développer la notoriété de la structure d'accompagnement,
- poursuite du développement par la structuration des filières – métiers au sein des CAE existantes,
- consolidation de la communication interne et des coopérations entre entrepreneurs « business collaboratif ».

La résultante de ces actions sera donc une augmentation des entrées et des effectifs d'entrepreneurs accompagnés.

Innovation 2015 : un nouveau type d'accompagnement, adapté aux porteurs de projet peu autonomes, sera lancé à travers les micros-franchises. Coopilote proposera aux personnes souhaitant créer leur activité dans le domaine de la coiffure, de l'entretien d'espaces verts et de l'assistantat administratif un pack comprenant des outils de communication déjà conçus (site internet commun, dépliants, cartes de visites), un argumentaire de vente, une grille tarifaire, un fichier de prospection. De plus, ils bénéficieront d'un système de tutorat par des entrepreneurs en activité dans les mêmes domaines au sein de Coopilote.

III. Soutien du Grand Besançon

Le partenariat entre Coopilote et le Grand Besançon a été mis en place en 2007. Sur les périodes 2007-2009 et 2010-2013, et dans le cadre de conventions triennales, le Grand Besançon a accordé à Coopilote une aide au fonctionnement de 20 000 € par an.

En 2013, le Grand Besançon a renouvelé son soutien financier par une convention cadre pour la période 2013-2015.

Sur la base de la demande formulée par Coopilote au 1^{er} octobre de chaque année, et au vu des réalisations en cours, la convention stipule que le Grand Besançon versera à Coopilote une participation financière d'un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an (soit 25 porteurs de projet).

En 2014, l'établissement de Besançon a intégré 32 entrepreneurs-salariés dans un parcours d'accompagnement portant à 76 le nombre d'accompagnements réalisés, dont 63 domiciliés dans la CAGB. Coopilote dépasse en 2014 les objectifs fixés par la convention (25 porteurs de projet).

Mme V. AUFFRET, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'activité 2014 de Coopilote Besançon,
- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2015 sus-mentionnées pour un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120
Contre : 0
Abstention : 0

